Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025136-DE

Département du **MORBIHAN**

COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 Décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine (arrivée point 2025-130) - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri

Absents : M. CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 136 – Terrain de foot synthétique étude de faisabilité

M. André LE BRUN, Adjoint, informe le Conseil que la commission compétence continue à étudier la demande, du club de foot, de disposer d'un terrain synthétique. Après plusieurs rencontres avec des cabinets d'études, et compte tenu de la complexité du dossier (urbanisme, géologie….), les membres de ladite commission préconisent le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'évaluer la faisabilité et les contraintes liées à ce projet.
A cet effet, il présente le devis retenu par la commission, car moins-disant, d'un montant de 2 800 € H.T. et demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.
Pour M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, il est nécessaire de réaliser cette démarche afin d'avoir des éléments de réponse pour communiquer sur ce dossier. Il compare le territoire de Pontivy, où une seule commune possède ce type d'équipement, et celui de Centre Morbihan Communauté, où pratiquement toutes en sont dotés.
A ce sujet, Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, souligne que ceux de SAINT-JEAN-BREVELAY et MOREAC ne sont plus aux normes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de réaliser une étude de faisabilité permettant d'avoir les éléments pour la prise de décision ;

VALIDE le devis présenté et autorise Mme le Maire à le signer.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 7 Janvier 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 24 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance